

Dépôt :

M. Claude Lamberty (DP)

Luxembourg, le 16 juin 2022

2

MOTION

Interpellation au sujet
des conséquences de la
Covid-19 sur les jeunes.

La Chambre des Député-e-s,

- Considérant que la santé physique et mentale des jeunes constitue une priorité de la santé publique ;
- Considérant que les mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19 ont eu un impact majeur sur le bien-être physique et mental d'un très grand nombre d'enfants et d'adolescents et ceci dans toutes les catégories d'âges et catégories sociales ;
- Relevant, dans ce contexte, les efforts déployés par le Gouvernement et l'ensemble du personnel enseignant et éducatif afin d'assurer le droit à l'éducation des enfants et des jeunes et de contenir l'impact de ces restrictions sanitaires sur leur parcours scolaire comme sur leur santé mentale ;
- Considérant que l'analyse des résultats des Épreuves Standardisées (EpStan) de 2020 n'a identifié ni une tendance négative systématique, ni une détérioration générale des compétences chez les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire au Luxembourg, et que les résultats des EpStan de 2021 ont confirmé ce constat ;
- Considérant les conclusions du Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 ;
- Considérant l'étude sur le bénévolat au Luxembourg inscrite dans l'accord de coalition 2018-2023 et présentée en 2022 ;

Invite le Gouvernement

- à poursuivre d'une manière générale tous ses efforts concernant la promotion du bien-être des jeunes ;
- à accorder, dans ce contexte, une place prioritaire à la santé mentale des jeunes dans sa politique de santé publique ;
- à poursuivre les efforts au niveau du développement de l'offre des services en matière de la pédopsychiatrie ;
- à poursuivre les efforts en vue du remboursement des psychothérapies ;
- à développer voire intensifier la formation du personnel enseignant et éducatif en ce qui concerne la détection et la gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale ;
- à élaborer un plan d'action national de la Jeunesse 2022-2024 sur base des conclusions du Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg et à le présenter à la Chambre des Députés ;
- à poursuivre ses initiatives en vue de promouvoir et de soutenir le bénévolat ainsi que l'engagement des jeunes dans une association sportive, créative, culturelle, ou d'éducation non-formelle.

Claude LAMBERTY

Francine Cloesener

Djuna BERENGER
1

Carole HARTMANN

Lucien LORSCHÉ